Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260702-D2026_05_128-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 juillet 2026

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 26 juin 2026, soit au moins cinq jours francs avant la séance.
Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 2 juillet 2026 à la maison intercommunale, 12 rue Blaise Pascal à Guichen, sous la présidence de M. Thierry BEAUJOUAN.

Présents : Florence ADAM, Thomas ALLAIN, Pierrick AUFFRAY, Régis BAUNIN, Thierry BEAUJOUAN, Nathalie BERTHO, Jocelyne BLANCHARD, Didier BOUGET, Ronan BOYET, Marie-Claire BRAULT, Ronan COUDRAIS, Jean-François DANIEL, Mickaël DAUDIN, Marcel DIVET, Vincent DUCLOYER, Valérie DUVAL, Marie-Josèphe FERRIER, Delphine HINRY, Kristelle JUILLET, Patrick JUMEL, Véronique LE DUC, Yannick LEGOURD, Nelly LUC, Odile MAUNY, Sylvie MONNIER, Michèle MOTEL, Nelly PIERSON, Thérèse PLANCHENAULT, Pierre-Yves REBOUX, Christophe RICAUD, Florence RIGAUD, Christophe ROUL, Mickaël TANGUY, Françoise UGUET, Christophe VERON.

Pouvoirs : Matthieu CHANEL donne pouvoir à Jocelyne BLANCHARD
Arnaud CHAUVIN donne pouvoir à Kristelle JUILLET
Nathalie EDOM donne pouvoir à Michèle MOTEL
Audrey GROSHENY donne pouvoir à Pierrick AUFFRAY
Loïc HERVOIR donne pouvoir à Nathalie BERTHO
Didier LE CHENECHAL donne pouvoir à Véronique LE DUC
Christian LEPRETRE donne pouvoir à Yannick LEGOURD
Marie-Anne MONVOISIN donne pouvoir à Mickaël DAUDIN
Delphine NORMAND donne pouvoir à Mickaël TANGUY
Rémi PITRÉ donne pouvoir à Marcel DIVET
Jean-Marie RYO donne pouvoir à Régis BAUNIN
Mireille SALMON donne pouvoir à Nelly LUC
Nicolas TEXIER donne pouvoir à Delphine HINRY
Fabien VIRONDEAU donne pouvoir à Christophe VÉRON

Absents excusés : Matthieu CHANEL, Arnaud CHAUVIN, Nathalie EDOM, Julie FAUDET, Audrey GROSHENY, Pascal GUERRO, Loïc HERVOIR, Didier LE CHENECHAL, Maela LE CORRE, Christian LEPRETRE, José MERCIER, Marie-Anne MONVOISIN, Roger MORAZIN, Delphine NORMAND, Rémi PITRÉ, Marie-Claire RUAULT-DUBORD, Jean-Marie RYO, Mireille SALMON, Nicolas TEXIER, Fabien VIRONDEAU.

Secrétaire de séance : Delphine HINRY

Nombre de délégués : En exercice : 55 Présents : 35 Pouvoirs : 14 Absents excusés : 20	Délibération n°2026-05-128 Parc d'activités Les Bignons à Guignen : Vente du lot 1D à la SAS Feratte

Vu la délibération de Vallons de Haute Bretagne Communauté en date du 07/11/2024 fixant les prix de commercialisation des parcs d'activités ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260702-D2026_05_128-DE

Considérant l'avis des Domaines en date du 13 janvier 2026 conforme au prix fixé par le Conseil communautaire ;

L'entreprise Feratte, installée à Guignen depuis plus de 30 ans et spécialisée dans la couverture, la charpente métallique, le bardage et l'isolation par l'extérieur, a sollicité Vallons de Haute Bretagne Communauté pour l'acquisition du lot 1D de 3 205 m2 dans le parc d'activités Les Bignons, contigu à son implantation actuelle.

Avec ce terrain, l'entreprise souhaite pouvoir construire un atelier pour développer une activité de pliage acier et aluminium complémentaire à son activité actuelle.

La PME compte aujourd'hui une trentaine de salariés et prévoit la création de 3 à 4 emplois supplémentaires avec le développement de cette nouvelle activité.

La société s'engage à couvrir la toiture de son bâtiment de panneaux photovoltaïques, à s'équiper pour permettre la récupération des eaux pluviales et à optimiser les espaces extérieurs en mutualisant les espaces avec son lot actuel.

Avis de la commission Développement économique : favorable
Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De vendre à la société SAS FERATTE ou toute autre société pouvant s'y substituer, le lot 1D du parc d'activités Les Bignons à Guignen d'une surface de 3 205 m² environ au prix de 35 euros hors taxes par mètre carré, soit une somme totale d'environ 112 175 € HT ;**

- **D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.**

Conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est rendu exécutoire après l'affichage effectué le 10 juillet 2026.
Envoi en Préfecture indiqué sur la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président, et par délégation,
Pierre-Yves REBOUX

VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTÉ